

Maine-et-Loire : double agression mortelle à Cholet, le suspect hospitalisé

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures



La police d'Angers avait interpellé un homme après que l'individu a tué une personne et blessé deux autres. Sylvain Robin / OceanProd - stock.adobe.com

L'homme interpellé le 14 novembre, qui a reconnu en garde à vue avoir tué deux personnes et avoir blessé grièvement une troisième à Cholet, dans le Maine-et-Loire, a été *«hospitalisé sous contrainte»*, a confirmé lundi 16 novembre le parquet.

«Le suspect a été hospitalisé sous contrainte», a fait savoir le procureur de la République d'Angers, Eric Bouillard. Cet homme de 35 ans, qui s'est dit *«guidé par Dieu pour agir»*, avait croisé samedi après-midi, un

peu à l'écart du centre de Cholet, deux personnes âgées. *«Dieu lui aurait dit qu'il fallait s'en prendre à eux, ce qu'il a fait, et il est rentré chez lui»*, selon le procureur. L'homme de 82 ans mourra tandis que la femme âgée de 81 ans a été grièvement blessée.

Ensuite, *«Dieu, le Dieu catholique, lui aurait dit qu'il fallait aussi s'en prendre à un autre, il est descendu et la première personne qu'il a croisée, c'est la troisième victime, et le deuxième décédé»*, a relaté Bouillard. Puis, le suspect *«rentre à son domicile, il nettoie un peu chez lui, comme il l'avait déjà fait entre les deux agressions, et s'allonge dans le canapé et il attend»*, ajoute le procureur. Il sera interpellé vers 18H00 par les forces de l'ordre. Des traces de sang *«importantes»* sont retrouvées à son appartement.

Au début des investigations, les enquêteurs ont cherché l'arme du crime qui pouvait être un *«objet contondant»*. Mais, selon les déclarations du suspect en garde à vue, il aurait agi à mains nues et avec ses pieds. Un scénario qualifié de *«plausible»* par le procureur, qui évoque un *«déchaînement de violence»*, lequel a causé *«des blessures multiples sur le visage des victimes»*. Le mis en cause dit avoir fait un *«burn-out»* et affirme avoir travaillé comme commercial à Cholet il y a quelques années. *«Il a fait l'objet d'une hospitalisation sous contrainte pendant un an et en serait sorti l'été dernier»*, d'après Bouillard.

Les voisins le connaissaient *«comme étant quelqu'un d'un peu perturbé»*, a précisé le procureur. L'homme était connu pour des délits de droit commun. Les trois victimes n'ont pas de lien avec le suspect, selon l'enquête. L'homme de 63 ans tué n'habitait pas dans le quartier mais était présent car il envisageait de louer un appartement dans l'immeuble, d'après la même source. L'affaire est en cosaisine police judiciaire et sûreté départementale.